



CONVENTION PRODUCTION CINÉMA : QUE CESSE LA GUÉRILLA DES PRODUCTEURS CONTRE LES TECHNICIENS, OUVRIERS ET RÉALISATEURS !

Les producteurs non signataires de la Convention de la production cinématographique, désormais étendue, donc d'application obligatoire au 1^{er} octobre, ont déposé un recours en référé en Conseil d'Etat, sur la base d'arguments fallacieux, refusant d'appliquer le simple Code du Travail, continuant de prétendre que les salaires de celles et ceux qui préparent, tournent, montent, post-produisent les films sont l'obstacle à leur existence. Dans le même temps, des cinéastes autoproclamés "jeune génération", sont reçus par François Hollande, en présence des ministres du travail et de la Culture, relayant le même discours que les producteurs, sans aucune légitimité.

Soutenus par la très grande majorité des professionnels, nous réaffirmons qu'il n'y a pas à choisir entre les droits sociaux des techniciens, ouvriers, réalisateurs, ni de ceux des artistes et artistes de complément, et l'existence des films :

- la convention étendue a vocation à protéger tous les salariés, notamment les plus vulnérables, celles et ceux qui débutent, parfois après de longues études, et tous ceux qui subissent le chantage à l'emploi, en leur garantissant salaires minima et reconnaissance des qualifications, notamment pour les jeunes techniciens et réalisateurs,

- le ministère de la Culture et le Centre National du Cinéma, le gouvernement, ont la responsabilité de proposer des mesures pour faire exister les films, dans toute leur diversité, plutôt que d'une nouvelle fois priver le CNC de 150 millions d'Euros.

Nous nous félicitons que le débat sur l'extension de cette convention (indispensable comme dans tous les secteurs d'activité, et particulièrement pour des salariés intermittents subissant l'aléatoire de leur carrière et le blacklisting des producteurs) suscite enfin la réflexion sur les difficultés du secteur: non respect du droit social, captation des financements et de la diffusion par une part minoritaire des films, délocalisations massives pour dumping fiscal... problèmes graves et préexistants à la convention!

C'est sur cette question d'une politique rénovée en faveur du cinéma, pour l'emploi, le droit et les moyens de la création, que toute la profession doit se mobiliser!

Paris, le 2 août 2013.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60